

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du seize mars, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Gaillac-Toulza, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Gisèle ALAUZY, Fabienne BARRE, Patricia CAVALIERI D'ORO, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Viviane PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Didier BACH, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick BRIOL, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, André COSTES, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Éric DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, André MARQUET, Joël MASSACRIER, Catherine MONIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, François PIQUEMAL, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Philippe BLANQUET donne procuration à Michel COURTIADÉ, Céline HEBRARD à Didier BACH ;

ABSENTS EXCUSES : Julien GODEFROY ;

ABSENTS : Didier GALLET, Serge MARQUIER, René PACHER.

Nombre de membres :

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	46	48

Jean-Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la séance du 2 mars 2021. Il n'y a ni question ni remarque, le procès-verbal est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Finances

1. Adoption des comptes de gestion 2020
2. Vote des comptes administratifs 2020
3. Affectation de résultats de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes
4. Présentation et approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

2021-40

Budget Général de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame la Trésorière

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2020, du Budget Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits à rattacher en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer au titre de la section investissement du dit budget,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, au titre de l'exécution du budget Général ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget Général dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

2021-41

Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame la Trésorière

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2020, du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits à rattacher en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, au titre de l'exécution du budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

2021-42

Budget Annexe ZAE Lotissement Eris de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame la Trésorière

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2020, du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits à rattacher en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, au titre de l'exécution du budget Annexe ZE Lotissement Eris ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget Annexe ZAE Lotissement Eris dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

2021-43

Budget Annexe ZAC Lotissement Athena de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Approbation du compte de gestion dressé par Madame la Trésorière

Après s'être fait présenter :

- l'exécution du budget primitif de l'exercice 2020, du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena,
- le détail des dépenses effectuées et recettes encaissées,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- l'état des charges et produits à rattacher en section de fonctionnement,
- le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Communautaire :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, au titre de l'exécution du budget Annexe ZAC Lotissement Athena ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECLARE que le compte de gestion 2020 du budget Annexe ZAC Lotissement Athena dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves ;

APPROUVE, à l'unanimité de ses membres, le dit compte de gestion dont les dispositions principales sont rappelées en annexe à la présente délibération.

2021-44

Budget Général de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Madame Cathy HOAREAU, Vice-Présidente en charge des finances, procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 du Budget Général.

Elle précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	16 036 491.31 €
Recettes réalisées	15 937 142.16 €
Résultat de fonctionnement	- 99 349.15 €
Excédent antérieur reporté	833 302.80 €
Résultat de fonctionnement cumulé	733 953.65 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	2 476 193.90 €
Recettes réalisées	3 707 417.71 €
Solde d'investissement	1 231 223.81 €
Excédent antérieur reporté	1 575 969.70 €
Solde d'investissement cumulé	2 807 193.51 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2020, Madame la Vice-Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire ledit compte administratif.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire :

CONSTATE, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget Général de la structure ;

RECONNAIT la sincérité des charges et produits rattachés en section de fonctionnement ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2020 du Budget Général de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais selon constatation des résultats de vote suivants :

VOTE			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	46	0	0
Section de fonctionnement	46	0	0

2021-45

Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Madame Cathy HOAREAU, Vice-Présidente en charge des finances, procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal.

Elle précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	51 531.05 €
Recettes réalisées	94 049.86 €
Résultat de fonctionnement	42 518.81 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé	42 518.81 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	201.54 €
Recettes réalisées	33.06 €
Solde d'investissement	- 168.48 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Solde d'investissement cumulé	- 168.18 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2020, Madame la Vice-Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire ledit compte administratif.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire :

CONSTATE, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la structure ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais selon constatation des résultats de vote suivants :

VOTE			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	46	0	0
Section de fonctionnement	46	0	0

2021-46

Budget Annexe ZAE Lotissement Eris de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Madame Cathy HOAREAU, Vice-Présidente en charge des finances, procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris.

Elle précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	635 763.30 €
Recettes réalisées	635 763.30 €
Résultat de fonctionnement	0 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	630 292.54 €
Recettes réalisées	605 071.67 €
Solde d'investissement	- 25 220.87 €
Excédent antérieur reporté	74 407.83 €
Solde d'investissement cumulé	49 186.96 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2020, Madame la Vice-Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire ledit compte administratif.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire :

CONSTATE, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris de la structure ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais selon constatation des résultats de vote suivants :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	46	0	0
Section de fonctionnement	46	0	0

2021-47

Budget Annexe ZAC Lotissement Athena de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais - Arrêté des comptes de l'exercice 2020 - Vote du compte administratif

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Madame Cathy HOAREAU, Vice-Présidente en charge des finances, procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena.

Elle précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	502 588.68 €
Recettes réalisées	571 761.10 €
Résultat de fonctionnement	69 172.42 €
Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé	69 172.42 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses mandatées	185 926,82 €
Recettes réalisées	433 016.37 €
Solde d'investissement	247 089.55 €
Excédent antérieur reporté	- 36 349.70 €
Solde d'investissement cumulé	210 739.85 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2020, Madame la Vice-Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire ledit compte administratif.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire :

CONSTATE, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2020 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena de la structure ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais selon constatation des résultats de vote suivants :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	46	0	0
Section de fonctionnement	46	0	0

2021-48

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au Budget Primitif du Budget Général 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Général de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais arrêtant les comptes de l'exercice 2020 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes aux comptes de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice ;

Madame la Vice-Présidente en charge des finances propose que l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 au Budget Général 2021 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCBA
Résultat fonctionnement Budget Général à affecter	733 953.65 €
Affectation en réserve (1068)	230 000.00 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	503 953.65 €
Compte 001 (solde d'exécution)	
Recette R001	2 807 193.51 €
Dépense D001	

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Général tel que présenté ci-dessus.

2021-49

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au Budget Primitif du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais arrêtant les comptes de l'exercice 2020 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes aux comptes de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice ;

Madame la Vice-Présidente en charge des finances propose que l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 au Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal 2021 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCBA
Résultat fonctionnement à affecter	42 518.81 €
Affectation en réserve (1068)	16 327.30 €
Affectation en report de fonctionnement (R002)	26 191.51 €
Compte 001 (solde d'exécution)	
Recette R001	
Dépense D001	- 168.48 €

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal tel que présenté ci-dessus.

2021-50

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au Budget Primitif du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais arrêtant les comptes de l'exercice 2020 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes aux comptes de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice ;

Madame la Vice-Présidente en charge des finances propose que l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 au Budget annexe ZAE Lotissement Eris 2021 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCBA
Résultat fonctionnement à affecter	0 €
Affectation en réserve (1068)	
Affectation en report de fonctionnement (R002)	0 €
Compte 001 (solde d'exécution)	
Recette R001	49 186.96 €
Dépense D001	

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZAE Lotissement Eris tel que présenté ci-dessus.

2021-51

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au Budget Primitif du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais arrêtant les comptes de l'exercice 2020 ;

Considérant que les dits comptes sont exacts et conformes aux comptes de gestion de Madame la Trésorière ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice ;

Madame la Vice-Présidente en charge des finances propose que l'affectation des résultats de fonctionnement 2020 au Budget Annexe ZAC Lotissement Athena 2021 à intervenir soit réalisée comme suit :

Affectation du résultat	CCBA
Résultat fonctionnement à affecter	69 172.42 €
Affectation en réserve (1068)	
Affectation en report de fonctionnement (R002)	69 172.42 €
Compte 001 (solde d'exécution)	
Recette R001	210 739.85 €
Dépense D001	

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZAC Lotissement Athena tel que présenté ci-dessus.

2021-52

Rapport d'orientation budgétaire 2021 – Budget général, Budgets Annexes Office de Tourisme Intercommunal, Eris et ATHENA

Madame Cathy HOAREAU, Vice-Présidente en charge des finances rappelle que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) encadré par la loi loi NOTRe, du 07 aout 2015 doit porter sur les orientations générales des budgets ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'EPCI, dans un délai de deux mois précédant le vote des Budgets Primitifs.

La loi prévoit également qu'une délibération spécifique doit prendre acte du débat.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la communauté de communes a été établi pour servir de support au débat.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à la majorité avec 45 voix POUR et 1 voix CONTRE (François PIQUEMAL),

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le Budget Général, le Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal, le Budget Annexe ZAE Lotissement ERIS et le Budget Annexe ZAC Lotissement ATHENA,

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 annexé à la présente délibération.

***L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22H15***